REPUBLIQUE FRANÇAISE

Budget Annexe

PROJETS DE RENOVATION URBAINE

Ville de Valenciennes

Numéro SIRET: 21590606600018

Poste comptable : Trésorerie de Valenciennes SPL M14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

2017







SOMMAIRE

nformations générales (6) - Informations statistiques, fiscales et financières - Modalités de vote du budget
- Modalités de vote du budget
Présentation générale du budget
1 - Vue d'ensemble - Sections
2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
1 - Balance générale du budget - Dépenses
2 - Balance générale du budget - Recettes
Vote du budget
1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
2 - Section d'investissement - Détail des recettes
3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles
1 2 3 1 1 2

	IV - Annexes (7)	Jointes	Sans objet
	A - Eléments du bilan		
23	A1 - Présentation croisée par fonction (1)	х	
39	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	x	x
40	A2.2 - Etat de la dette -Répartition par nature de dette	x	
42	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	x	x
43	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	x	
44	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	x	x
46	A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	х	x
47	A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	x	x
48	A3 - Méthode utilisée pour les amortissements	x	
48	A4 - Etat des provisions	x	x
48	A5 - Etalement des provisions	x	х
49	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	x	
50	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	x	
51	A7.1.1 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonct. (2)		x
52	A7.1.2 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Invest. (2)		x
53	A7.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonc. (3)		x
54	A7.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Invest. (3)		x
55	A8 - Etat des charges transférées		x
56	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		Х
	B - Engagements hors bilan		
58	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)		x
59	B1.2 -Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt		х
60	B1.3 - Etat des contrats crédit-bail		х
60	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		х
60	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		х
60	B1.6 - Etat des engagements reçus		х
61	B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)		х
62	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		х
62	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		х
64	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		х
	C - Autres éléments d'informations		
66	C1 - Etat du personnel		х
68	C2 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier (4)		Х
69	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhèrent la commune ou l'établissement		х
69	C3.2 - Liste des établissements publics créés		Х
69	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		x
69	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		Х
	D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures		
70	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	Х	
70	D2 - Arrêté et signatures	Х	

⁽¹⁾ Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus (art. L2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art. R5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative

⁽²⁾ Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexes

⁽³⁾ Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

⁽⁴⁾ Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 CGCT) et leurs établissements publics.

⁽⁵⁾ Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L.2311-7 du CGCT.

⁽⁶⁾ les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier "Informations générales" annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

⁽⁷⁾ Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Code INSEE		ВР
<u> </u>	Ville de Valenciennes	2017

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	Α

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	43815
Nombre de résidences secondaires (article R 2313-1 in fine)	328
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère	Valenciennes Metropole

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab.	Moyennes nationales du potentiel
Fiscal	Financier	(population DGF)	financier par habitant de la strate
22 470 657		509,04	
42 329 668	52 975 965	958,92	1 309,34

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 378	1 284
2	Produit des impositions directes/population	683	608
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 504	1 445
4	Dépenses d'équipement brut/population	453	308
5	Encours de dette/population	1 264	1 109
6	DGF/population	192	267
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	56,15%	59,10%
9	Dépenses de fonct. et remb. de la dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	102,20%	95,80%
10	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	30,13%	21,30%
11	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	84,04%	76,80%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R 2313-7, R 5211-15 et R 5711-3 du CGCT.

- (3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.
- (4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre.

⁽¹⁾ Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

⁽²⁾ Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Les ratios de 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf articles L 2313-1, R 2313-1, R 2313-2 et R 5211-15 du CGCT).

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	В

- I L' assemblée délibérante a voté le présent budget par nature: - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement (1), - au niveau du chapitre pour la section d'investissement (1). avec les opérations de l'état III B 3; avec (sans) vote formel sur chacun des chapitres (2); La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante : II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération". III - Les provisions sont : (4) - budgétaires (délibération n°1819 du 15 décembre 2005). IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport au budget - primitif ou cumulé - de l'exercice précédent (5). Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours. V - Le présent budget a été voté (6) : sans reprise des résultats de l'exercice N-1;
- (1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".
- (2) Rayer la mention inutile.
- (3) Indiquer "avec" ou "sans" vote formel.
- (4) A compléter par un seul des deux choix suivants :
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).
 - budgétaires (délibération n°.....dudu).
- (5) Indiquer "primitif de l'exercice précédent" ou "cumulé de l'exercice précédent".
- (6) A compléter par un seul des troix choix suivants :
 - sans reprise des résultats de l'exercice N-1;
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1;
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A 1

FONCTIONNEMENT

	FONCTIONNEMENT				
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	195 000,00	195 000,00		
_	+	+	+		
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)				
O R T S	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)				
	=	=	=		
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	195 000,00	195 000,00		
	1	INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION		
		D'INVESTISSEMENT	D'INVESTISSEMENT		
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068) (1)				
О Т	VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte	D'INVESTISSEMENT	D'INVESTISSEMENT		
O T E R E P	VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068) (1)	3 614 323,00	D'INVESTISSEMENT 3 614 323,00		
O T E	VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068) (1) + RESTES A REALISER (R.A.R.) DE	D'INVESTISSEMENT 3 614 323,00	3 614 323,00		
O T E R E P O R	VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068) (1) + RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2) 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2) =	D'INVESTISSEMENT 3 614 323,00	3 614 323,00		
O T E R E P O R	VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068) (1) + RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2) 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	# D'INVESTISSEMENT 3 614 323,00	3 614 323,00 +		
O T E R E P O R	VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068) (1) + RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2) 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2) = TOTAL DE LA SECTION	# # # # # # # # # # # # # # # # # # #	# # # # # # # # # # # # # # # # # # #		

- (1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
- (2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R2311-11 du CGCT).

- (3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
- Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
- Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Voté)
011	Charges à caractère général	25 000,00		25 000,00	25 000,00	25 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés					
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante					
656	Frais de fonct. Des groupes d'élus					
Total	l des dépenses de gestion courante	25 000,00		25 000,00	25 000,00	25 000,00
66	Charges financières	15 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations provisions semi-budgétaires(4)					
022	Dépenses imprévues					
Tota	l des dépenses réelles de fonctionnement	40 000,00		35 000,00	35 000,00	35 000,00
023	Virement à la section d'investissement (5)					
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)	160 000,00		160 000,00	160 000,00	160 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.(5)					
Total	des dépenses d'ordre de fonctionnement	160 000,00		160 000,00	160 000,00	160 000,00
	TOTAL	200 000,00		195 000,00	195 000,00	195 000,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 195 000,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Voté)
70	Produits des services, du domaine et ventes.					
73	Impôts et taxes					
74	Dotations et participations					
75	Autres produits de gestion courante	200 000,00		195 000,00	195 000,00	195 000,00
013	Atténuations de charges					
Total	des recettes de gestion courante	200 000,00		195 000,00	195 000,00	195 000,00
77	Produits financiers Produits exceptionnels Reprises provisions semi- budgétaires(4)					
Tota	l des recettes réelles de fonctionnement	200 000,00		195 000,00	195 000,00	195 000,00
043	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5) Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5) des recettes d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL	200 000,00		195 000,00	195 000,00	195 000,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 195 000,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL		Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION	160 000,00	à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses
D'INVESTISSEMENT (6)		réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital
		de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement

(1) cf IB - Modalités de vote.

⁽²⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

⁽⁵⁾ DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.

⁽⁶⁾ Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire	Restes à	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Voté)
		budget primitif précédent(1)	réaliser N-1 (2)	nouvelles		(=RAR + Vote)
		procedent(1)				
010	Stocks (5)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	45 000,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles	670 000,00		925 000,00	925 000,00	925 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)					
23	Immobilisations en cours	860 000,00		89 000,00	89 000,00	89 000,00
	Total des opérations d'équipement					
Total	des dépenses d'équipement	1 575 000,00		1 015 000,00	1 015 000,00	1 015 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	59 000,00		56 990,00	56 990,00	56 990,00
18	Compte de liaison : affectation (7)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières			2 542 333,00	2 542 333,00	2 542 333,00
020	Dépenses imprévues					
Total	des dépenses financières	59 000,00		2 599 323,00	2 599 323,00	2 599 323,00
	Total des opé. Pour compte de tiers (8)					
Tota	des dépenses réelles d'investissement	1 634 000,00		3 614 323,00	3 614 323,00	3 614 323,00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)					
041	Opérations patrimoniales (4)					
Total	des dépenses d'ordre d'investissement					
	TOTAL	1 634 000,00		3 614 323,00	3 614 323,00	3 614 323,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 3 614 323,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Voté)
		précédent(1)				
010	Stocks (5)					
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 474 000,00		3 294 323,00	3 294 323.00	3 294 323,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)			0 20 1 020,00	0 20 : 020,00	0 20 1 020,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations recues en affectation (6)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement	1 474 000,00		3 294 323,00	3 294 323,00	3 294 323,00
10	Dot.,fonds divers et réserves (hors 1068)					
1068	Excédents de fonct. capitalisés (9)					
138	Autres sub. d' invest. non transf.					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation à(7)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations			160 000,00	160 000,00	160 000,00
	Total des recettes financières			160 000,00	160 000,00	160 000,00
45X-2	Total des opé. pour le compte de tiers (8)					
Tota	al des recettes réelles d'investissement	1 474 000,00		3 454 323,00	3 454 323,00	3 454 323,00
021	Virement de la section de fonctionnement (4)					
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)	160 000,00		160 000,00	160 000,00	160 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	,		,	· ·	,
Total	des recettes d'ordre d'investissement	160 000,00		160 000,00	160 000,00	160 000,00
	TOTAL	1 634 000,00		3 614 323,00	3 614 323,00	3 614 323,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2) TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 3 614 323,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établis AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL **DEGAGE PAR LA SECTION DE** 160 000,00 **FONCTIONNEMENT (10)**

(1) cf IB - Modalités de vote.

- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

- (2) Inscrire en cas de reprise des resultats de l'exercice precedent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipee des resultats).

 (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

 (4) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.

 (5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagement (lotissement, ZAC ...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

 (6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

 (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou muil crée.
- qu'il crée. (8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 DI 040

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	25 000,00		25 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014	Atténuations de produits			
60	Achats et variations de stocks (3)			
65	Autres charges de gestion courante			
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (4)			
66	Charges financières	10 000,00		10 000,00
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotation aux amortissements et provisions		160 000,00	160 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)			
022	Dépenses imprévues			
023	Virement à la section d'investissement			
	Dépenses de fonctionnement - Total	35 000,00	160 000,00	195 000,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 195 000,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Remboursement d'emprunt (sauf 1688 non budgétaire)	56 990,00		56 990,00
18	Compte de liaison : affectation (8)			
	Total des opérations d'équipement			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	1 000,00		1 000,00
204	Subventions d'équipements versées			
21	Immobilisations corporelles (6)	925 000,00		925 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6) (9)			
23	Immobilisations en cours (6)	89 000,00		89 000,00
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières	2 542 333,00		2 542 333,00
28	Amortissements des immobilisations (reprises)			
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations (5)			
39	Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours (5)			
45X-1	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (5)			
59	Provisions pour dépréciation des comptes financiers (5)			
010	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
	Dépenses d'investissement - Total	3 614 323,00		3 614 323,00

	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 614 323.00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres "opérations d'équipement"
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercie antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges			
60	Achats et variation des stocks (3)			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses			
71	Production stockée (ou déstockage)			
72	Travaux en régie			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations			
75	Autres produits de gestion courante	195 000,00		195 000,00
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	Transferts de charges			
	Recettes de fonctionnement - Total	195 000,00		195 000,00

R 002 RESULTAT REPORTE 0U ANTICIPE	
	=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 195 000,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)			
13	Subventions d'investissement	3 294 323,00		3 294 323,00
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (8)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipements versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation (9)			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations		160 000,00	160 000,00
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations (5)			
39	Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours (5)			
45X-2	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (5)			
59	Provisions pour dépréciation des comptes financiers (5)			
010	Stocks			
021	Virement de la section de fonctionnement			
024	Produit des cessions d'immobilisations	160 000,00		160 000,00
	Recettes d'investissement - Total	3 454 323,00	160 000,00	3 614 323,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	
	+
AFFECTATION AU COMPTE 1068	
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 614 323,00

⁽¹⁾ Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires. (2) Voir liste des opérations d'ordre.

- (3) Permet de retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
 (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
 (5) Hors chapitres "opérations d'équipement"

- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A9).
- (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation.
- En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercie antérieur.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif précédent(2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	25 000,00	25 000,00	25 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6228	Remunerations diverses	14 000,00	14 000,00	14 000,00
63512	Taxes foncieres	1 000,00	1 000,00	1 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014	Atténuations de produits			
65	Autres charges de gestion courante			
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
TOTAL	DERENGEO DE OFOTION DES OFOTIOS			
	= DEPENSES DE GESTION DES SERVICES	25 000 00	25 000 00	25 000 00
(a) = (01)	1+012+014+65+656)	25 000,00	25 000,00	25 000,00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

66111 67	Charges financières (b) Interets regles a l'echeance Charges exceptionnelles (c)	15 000,00 15 000,00	10 000,00 10 000,00	10 000,00 10 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	15 000,00	10 000,00	10 000,00
68	Detations any provisions (d) (f)			
	Dotations aux provisions (d) (6)			
	Dépenses imprévues (e)			
TOTAL DI	ES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	40 000,00	35 000,00	35 000,00
023	Virement à la section d'investissement			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7) (8) (9)	160 000,00	160 000,00	160 000,00
6811	Dot.amort.immob.incorp.et corp. (mvt.o)	160 000,00	160 000,00	160 000,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	160 000,00	160 000,00	160 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.(10)			
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	160 000,00	160 000,00	160 000,00
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
DE L	L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)	200 000,00	195 000,00	195 000,00
6			_	+
<u> </u>		RESTES A	REALISER N-1 (11)	

RESTES A REALISER N-1 (11)		
	+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)		
	=	

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 195 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5) Montant des ICNE de l'exercice= Montant des ICNE de l'exercice N-1= Diférence ICNE N - ICNE N-1

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) cf. 4 IB Modalités de vote.
- (3) Hors restes à réaliser
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de compte 66112 sera négatif.
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
 (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf chapitre 024 "produit des cessions d'immobilisaton").

 (9) Le compte 6815 peut figuer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exerice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif précédent(2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations des charges			
70	Produits des services, du domaine et ventes			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations			
75	Autres produits de gestion courante	200 000,00	195 000,00	195 000,00
7552	Prise en charge déficit budget annexe	200 000,00	195 000,00	195 000,00
	RECETTES DE GESTION DES SERVICES 73+74+75+013	200 000,00	195 000,00	195 000,00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

	DESTES A DEALISED N.1 (10)			
DE L'E	XERCICE (=Total des opérations réelles et ordres)	200 000,00	195 000,00	195 000,00 +
	OTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
IOIALL	DES RECETTES D'ORDRE			
	,			
60315 7133	Variation des stocks des terrains à aménager Variation des en-cours de production de biens			
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct. (9)			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6),(7),(8)			
TOTAL R	ECETTES REELLES = a+b+c+d	200 000,00	195 000,00	195 000,0
78	Reprises sur provisions (d) (5)			
77	Produits exceptionnels (c)			
70	i roduks ilitariciers (b)			
76	Produits financiers (b)			
Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif précédent(2)	Propositions nouvelles (3)	Propositions nouvelles (3)

	+
RESTES A REALISER N-1 (10)	
	+
R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	
	=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice=

Montant des ICNE de l'exercice N-1=
= Diférence ICNE N - ICNE N-1

195 000,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) cf. 4 IB Modalités de vote.
- (3) Hors restes à réaliser
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires;
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 "Produits des cessions d'immobilisations").
- (9) Le compte 6815 peut figuer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif précédent(2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks			
20		45.000.00	4 000 00	4 000 00
20 2031	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	45 000,00	1 000,00	1 000,00
2031	Immob.incorp.frais d'etudes	45 000,00	1 000,00	1 000,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)			
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	670 000,00	925 000,00	925 000,00
2111	Immob.corp.terrains nus	570 000,00	460 000,00	460 000,00
2128	Autres agencements et amenagements	100 000,00	465 000,00	465 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)			
23	Immobilisations en cours (hors opération)	860 000,00	89 000,00	89 000,00
2315	Immob.corp.en cours inst.,mat.tech.	830 000,00	59 000,00	59 000,00
2318	Autres immob.corporelles en cours	30 000,00	30 000,00	30 000,00
	Total des opérations (5)			
	Total des dépenses d'équipement	1 575 000,00	1 015 000,00	1 015 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		-	
	Dotations, fortus divers de l'esserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées	59 000,00	56 990,00	56 990,00
1641	Emprunts en euros	55 000,00	53 000,00	53 000,00
16818	Autres emprunts autres preteurs	4 000,00	3 990,00	3 990,00
18	Compte de liaison : affectation à			
26	Participations et créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières		2 542 333,00	2 542 333,00
27638	Creances s/coll.pub.autres ets.		2 542 333,00	2 542 333,00
020	Dépenses imprévues			
	Total des dépenses financières	59 000,00	2 599 323,00	2 599 323,00
451	Opé. pour compte de tiers n°(1 ligne par opé.) (6)			
Total des	dépenses d'opérations pour compte de tiers			

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif précédent(2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)			
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)			
	Charges transférées (9)			
044	On function a material and (40)			
041	Opérations patrimoniales (10)			
TOTAL	DES DEDENSES DIORDRE			
TOTAL	DES DEPENSES D'ORDRE			
•	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT			

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	1 634 000,00	3 614 323,00	3 614 323,00
			+
	RESTES A R	EALISER N-1 (11)	
			+
D001 SOLDE D'EXECUTION NE	GATIF REPORTE (OU ANTICIPE (11)	
			=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

3 614 323,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

- (2) cf. 4 IB Modalités de vote.
- (3) Hors restes à réaliser
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Le vote de l'organe deliberant porte uniquement sur les propositions r
 (5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
 (6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
 (7) Cf. définitions du chapatre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf chapitre 024 "Produits des cessions d'immobilisations").
- (10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats);

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif précédent(2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks			
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 474 000,00	3 294 323,00	3 294 323,00
1321	Subv.equipmt.non transf.etat	713 715,00	805 376,00	805 376,00
1322	Subv.equipmt.non transf.regions	475 785,00	1 623 127,00	1 623 127,00
13251	Sub.equi.non transfgfp de rattachement	284 500,00	865 820,00	865 820,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
	Total des recettes d'équipement	1 474 000,00	3 294 323,00	3 294 323,00
10	Dotations, fonds divers et réserves			
138	Autres subventions d'investiss. non transférables			
165	Dêpots et cautionnements reçus			
18	Compte de liaison : affectation à (BA, régie)			
26	Participations et créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
024	Produits des cessions d'immobilisation		160 000,00	160 000,00
024	Produit des cessions d'immobilisations		160 000,00	160 000,00
Total des	recettes financières		160 000,00	160 000,00
452	Opé. pour compte de tiers n°(1 ligne par opé .) (5)			
Total des	recettes d'opérations pour compte de tiers			
TOTAL D	ES RECETTES REELLES	1 474 000,00	3 454 323,00	3 454 323,00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif précédent(2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
021	Virement de la section de fonctionnement			
021	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
040	(5), (6), (7)	160 000,00	160 000,00	160 000,00
2804164	Amort subv equpmt epic	10 000,00	10 000,00	10 000,00
28128	Am.immob.corp.autres ag.terrains (mvt.o)	150 000,00	150 000,00	150 000,00
ТО	TAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	160 000,00	160 000,00	160 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)			
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	160 000,00	160 000,00	160 000,00
TOTAL D	DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	<u> </u>		<u> </u>
	(= Total des opérations réelles et ordres)	1 634 000,00	3 614 323,00	3 614 323,00
	_	-		+

+
R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)

RESTES A REALISER N-1 (9)

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 3

3 614 323,00

- (2) cf. Modalités de vote, I-B
- (3) Hors restes à réaliser
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf chapitre 024 "Produits des cessions d'immobilisations").
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats);

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

III - VOTE DU BUDGET	
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS D'EQUIPEMENT	В3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: (1)
LIBELLE:

POUR INFORMATION

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5) a	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant (5)
	DEPENSES		a		b	
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours					

	RECETTES (répartition)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	(Pour information)		
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	С	d
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées		
20	Immobilisations incorporelles		
204	Subventions d'équipement versées		
21	Immobilisations corporelles		
22	Immobilisations reçues en affectation		
23	Immobilisations en cours		

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	
Excédent de financementsi positif	
Besoin de financement si négatif	

Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan des comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Ville de Valenciennes

Numéro SIRET: 21590606600018

Poste comptable : Trésorerie de Valenciennes SPL M14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

2017

IV - Annexes

	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1)

(2)	Libellé	Non ventilables 01	0 Services généraux	1 Sécurité et salubrité	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et	5 Interventions sociales	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services	9 Action économique	TOTAL
		01	des administations	publiques	et formation		jeunesse	et santé			urbains,	economique	
			(sauf 01)										
					FO	NCTIONNEME	NT						
						DEPENSES							
Total cum	ulé des dépenses de fonctionnement	170 000,00									25 000,00		195 000,
Total dépe	enses de l'exercice	170 000,00									25 000,00		195 000,0
Restes à re	éaliser-reports												
						RECETTES							
Total cum	ulé des recettes de fonctionnement										195 000,00		195 000,0
Total des r	recettes de l'exercice										195 000,00		195 000,0
Restes à re	éaliser-reports												İ

	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A 1

A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1)

		Non	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
(2)	Libellé	ventilables	Services	Sécurité et	Enseignement	Culture	Sport et	Interventions	Famille	Logement	Aménagement	Action	TOTAL
		01	généraux	salubrité	et formation		jeunesse	sociales			et services	économique	
			des	publiques				et santé			urbains,		
			administations								environnement		
			(sauf 01)										
					IN	VESTISSEME	NT						
						DEPENSES							
Total cui	mulé des dépenses d'investissement	56 990,00									3 557 333,00		3 614 323,00
Opération	ns financières	56 990,00									2 542 333,00		2 599 323,00
Equipeme	ents municipaux (2)										1 015 000,00		1 015 000,00
Equipeme	ents non municipaux (C/204) (3)												
Dépense	s d'ordre												
Total des	s dépenses de l'exercice	56 990,00									3 557 333,00		3 614 323,00
Restes à	réaliser-reports												i I
			-		-	_		-	_		_	_	
						RECETTES							
Total cui	mulé des recettes d'investissement	160 000,00									3 454 323,00		3 614 323,00
Recettes	s de l'exercice	160 000,00									3 454 323,00		3 614 323,00
Restes	à réaliser-reports												

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles

et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexes (L.2312-3, R 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction).

Dans les communes de 10 000 habitants et plus le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a 1 et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

- (2) ou biens de la structure intercommunale.
- (3) ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

	Non	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
Libellé	ventilables	Services	Sécurité et	Enseignement	Culture	Sport et	Interventions	Famille	Logement	Aménagement	Action	TOTAL
	01	généraux	salubrité	et formation		jeunesse	sociales			et services	économique	1
		des	publiques				et santé			urbains,	-	1
		administations								environnement		1
		(sauf 01)										I
•	•			FOI	NCTIONNEME	NT			•			
					DEPENSES							
otal des dépenses de fonctionnement	170 000,00									25 000,00		195 000,
épenses réelles	10 000,00									25 000,00		35 000,
11 Charges a caractere general										25 000,00		25 000,
6 Charges financieres	10 000,00											10 000,
épenses d'ordre	160 000,00											160 000,
Ope.d'ordre de transfert entre sections	160 000,00											160 000,
					RECETTES							
otal des recettes de fonctionnement										195 000,00		195 000,
ecettes réelles										195 000,00		195 000,
5 Autres produits de gestion courante										195 000,00		195 000
ecettes d'ordre												
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·								·				·

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A 1

A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

			711 1112	SENTATION CK	0.022.7							
	Non	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
Libellé	ventilables	Services	Sécurité et	Enseignement	Culture	Sport et	Interventions	Famille	Logement	Aménagement	Action	TOTAL
	01	généraux	salubrité	et formation		jeunesse	sociales			et services	économique	
		des	publiques				et santé			urbains,		
		administations								environnement		
		(sauf 01)										
-	*			IN\	/ESTISSEME	NT			•	•		
					DEPENSES							
Total des dépenses d'investissement	56 990,00									3 557 333,00		3 614 323,00
Dépenses réelles	56 990,00									3 557 333,00		3 614 323,00
16 Emprunts et dettes assimilees	56 990,00											56 990,00
20 Immobilisations incorporelles										1 000,00		1 000,00
21 Immobilisations corporelles										925 000,00		925 000,00
23 Immobilisations en cours										89 000,00		89 000,00
27 Autres immobilisations financieres										2 542 333,00		2 542 333,00
Dépenses d'ordre												
	•	•		-		•			•	•		
					RECETTES							
Total des recettes d'investissement	160 000,00									3 454 323,00		3 614 323,00
Recettes réelles										3 454 323,00		3 454 323,00
024 Produit des cessions d'immobilisations												
13 Subventions d'investissement reçues												
Recettes d'ordre	160 000,00											160 000,00
040 Ope.d'ordre de transfert entre sections	160 000,00											160 000,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1 - 0

FONCTION 0 SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES

			TONCTION		SENERAUX DES sauf 01 opératio			LO LOCALLO				
		Soi	us-fonction 02 Adı	s-fonction 02 Administration générale Sous-fonction 02 Administration générale								
		020	021	022	023	024	025	026	03	(04	
(2)	Libellé	Administration	Assemblée	Administration	Information,	Fêtes et	Aides aux	Cimetières et	Justice	Coopération	décentralisée,	TOTAL
		générale de la	locale (autre que	générale de	communication,	cérémonies	associations	pompes		actions eur	opéennes et	
										interna	tionales	
		collectivité	groupes d'élus)	l'Etat	publicité			funèbres		041	048	
										Subv.	Autres actions	
										globale	coop. décent.	
					FONCTIO	NNEMENT						
	DEPENSES (3)											
Dépense	s de l'exercice											
Restes à	réaliser-reports											
	RECETTES (3)											
Recettes	de l'exercice											
Restes à	réaliser-reports											
	SOLDE											
					INVESTI	SSEMENT						
	DEPENSES (3)											
Dépense	es de l'exercice											
Restes à	réaliser-reports											
	RECETTES (3)											
Recettes	de l'exercice											
						<u>-</u>						
	-											
Restes à	réaliser-reports											
	SOLDE											

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1 - 1

FONCTION 1 SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES

			Sous-fonction 11	Sécurité intérieure			12	
		110	111	112	113	114	Hygiène et	
(2)	Libellé	Services	Police	Police	Pompiers,	Autres services	salubrité	TOTAL
		communs	nationale	municipale	incendie,	de protection	publique	
					secours	civile		
			FONCT	IONNEMENT				•
	DEPENSES (3)							
Dépense	es de l'exercice							
Restes à	réaliser-reports							
	RECETTES (3)							
Recettes	de l'exercice							
Restes à	réaliser-reports							
	SOLDE							
			INVES	TISSEMENT				
	DEPENSES (3)							
Dépense	es de l'exercice							
Restes à	réaliser-reports							
				1	<u>, </u>	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , 		
	RECETTES (3)							
Recettes	de l'exercice							
Restes à	réaliser-reports							
	SOLDE			1				

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1 - 2

FONCTION 2 ENSEIGNEMENT - FORMATION

20	I .						22	23	24	
Classes Classes du second degré supérieur continue Hébergement et restauration scolaires			20				4	_		S/fonction 25
maternelles primaires regroupées degré restauration scolaires							-	_		_
	(2)	Libellé	communs					supérieur	continue	
DEPENSES (3)				maternelles	primaires	regroupées	degré			
Dépenses de l'exercice										scolaires
Dépenses de l'exercice	I .				FONCTIONNEM	ENT				
Restes à réaliser-reports		DEPENSES (3)								
Recettes (3)	Dépense	s de l'exercice								
Recettes (3)										
Recettes (3)										
Restes à réaliser-reports	Restes à	réaliser-reports								
Restes à réaliser-reports										
Restes à réaliser-reports		RECETTES (3)								
NVESTISSEMENT	Recettes	de l'exercice								
NVESTISSEMENT										
NVESTISSEMENT										
DEPENSES (3)	Restes à	réaliser-reports								
DEPENSES (3)		SOLDE								
DEPENSES (3)										
Dépenses de l'exercice					INVESTISSEM	ENT				
Restes à réaliser-reports		DEPENSES (3)								
RECETTES (3) Recettes de l'exercice	Dépense	es de l'exercice								
RECETTES (3) Recettes de l'exercice										
RECETTES (3) Recettes de l'exercice										
Recettes de l'exercice Sur l'exercic	Restes à	réaliser-reports								
Recettes de l'exercice Sur l'exercic										
Recettes de l'exercice Sur l'exercic		RECETTES (3)								
Restes à réaliser-reports	Recettes									
SOLDE	Restes à	réaliser-reports								
		SOLDE								

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1 - 2

			FONCT	ION 2 ENSEIGI	NEMENT - FORMA	TION
		Sous-fonc	tion 25 Services	annexes de l'ens	eignement	
(2)	Libellé	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres serv.ann.	TOTAL
•		FO	NCTIONNEME	NT	<u> </u>	
	DEPENSES (3)					
Dépenses de	l'exercice					
Restes à réal	iser-reports					
resies a real	пост теропо	<u> </u>		<u> </u>	1	
	RECETTES (3)					
Recettes de I	'exercice					
Restes à réal	iser-reports					
redico a real	SOLDE					
		INVESTISSEMEN	IT	<u>'</u>	<u> </u>	
		IN'	VESTISSEMEN	Т		
	DEPENSES (3)					
Dépenses de	l'exercice					
D()(-	Parameter					
Restes à réal	iser-reports					
	RECETTES (3)					
Recettes de I				Ī	† †	
Restes à réal	iser-reports			<u> </u>		
	SOLDE					

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1 - 3

FONCTION 3 CULTURE

		T				1	Sous-fonction	32 Conservation e	diffusion des	1		
		30 Sous-tonction 31 Expression artistique st/31 Expr.Art. patrimoines						S/Fonction 32	33			
		Services	311	312	313	314	321	322	323	324	Action	
(2)	Libellé	communs	Expression	Arts plastiques	Théâtres	Cinémas et	Bibliothèques	Musées	Archives	Entretien du	culturelle	TOTAL
			musicale,	et autres		autres salles	et			patrimoine		
			lyrique et chorégraphique	activités artist.		de spectacles	médiathèques			culturel		
		•			FONCTI	ONNEMENT	•	•				
	DEPENSES (3)											
Dépense	es de l'exercice											
ļ												
Restes à	réaliser-reports											
	RECETTES (3)											
Recettes	de l'exercice											
Restes a	réaliser-reports											
	SOLDE											
					INVEST	ISSEMENT						
	DEPENSES (3)											
Dépense	es de l'exercice											
Restes à	réaliser-reports											
			•							1		
	RECETTES (3)											
Recettes	de l'exercice											
ļ												
			-			ļ				ļ		
Restes à	réaliser-reports					1				1		
<u> </u>	SOLDE											

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1 - 4

FONCTION 4 SPORTS ET JEUNESSE

		40	So	ous-fonction 41 Spo	orts	Sous-fonction 41	Sports	Sous-fonction	n 42 Jeunesse	S/Fonction 42		
		Services	411	412	413	414	415	421	422	423		
(2)	Libellé	communs	Salles	Stades	Piscines	Autres équipts	Manifestations	Centres	Autres	Colonies	TOTAL	
			de sports,			sportifs et	sportives	de loisirs	activités	de		
			gymnase			de loisirs			pour les jeunes	vacances		
	FONCTIONNEMENT											
	DEPENSES (3)											
Dépense	es de l'exercice											
Restes à	réaliser-reports											
I -												
	RECETTES (3)											
Recettes	s de l'exercice											
Restes à	réaliser-reports											
	SOLDE											
		T		T	INVESTISSEMI	ENT	T		1			
	DEPENSES (3)					1						
Dépense	es de l'exercice											
D	and a Paramanana and a											
Restes à	a réaliser-reports											
		ī		T	ī	Т	ī		1 1			
	RECETTES (3)					1						
Recettes	s de l'exercice											
Restes à	a réaliser-reports					1						
	SOLDE											

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1 - 5

FONCTION 5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE

			e la sous-fonction 5		Détail de la sous- fonction 52	Interventions sociales	Interventions sociales 52			
(2)	Libellé	510 Services communs	511 Dispensaires et autres étabts	512 Actions de prévention	520 Services communs	521 Serv.à caract. social pour	522 Actions en faveur de	523 Actions en faveur des	524 Autres services	TOTAL
			sanitaires	sanitaire		handicap. et inadaptés	l'enfance et de l'adolescence	personnes en difficultés		
<u> </u>				FONCT	IONNEMENT					
DEPENSES (3)										
Dépense	es de l'exercice									
D	n's Paragraphia									
Restes a	réaliser-reports	<u> </u>								
	RECETTES (3)									
Recettes	s de l'exercice									
	40 1 0000.000									
Restes à	Restes à réaliser-reports									
	SOLDE									
				INVES	TISSEMENT					
	DEPENSES (3)									
Dépense	es de l'exercice									
Restes à	l a réaliser-reports									
10303	тоапоот торото	<u> </u>			<u> </u>		<u> </u>		<u> </u>	<u> </u>
	RECETTES (3)									
Recettes	s de l'exercice									
Restes à	réaliser-reports									
	SOLDE									

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1 - 6

FONCTION 6 FAMILLE

Communication Communicatio				FONCTION 6 FAMI	LLE			
DEPENSES (3) Dépenses de l'exercice Restes à réaliser-reports Recettes de l'exercice Restes à réaliser-reports Restes à réaliser-reports INVESTISSEMENT DEPENSES (3) Dépenses de l'exercice	(2)	Libellé	Services	Services en faveur des personnes âgées	Actions en faveur de la maternité	Aides à	Crèches et	TOTAL
Dépenses de l'exercice Restes à réaliser-reports RECETTES (3) Recettes de l'exercice Restes à réaliser-reports INVESTISSEMENT Dépenses de l'exercice Restes à réaliser-reports	i 			FONCTIONNEME	NT		1	ır.
Restes à réaliser-reports RECETTES (3) Recettes de l'exercice Restes à réaliser-reports Restes à réaliser-reports Restes à réaliser-reports INVESTISSEMENT Restes à réaliser-reports Restes à réaliser-reports Restes à réaliser-reports Restes à réaliser-reports					1		1	
Recettes de l'exercice	Dépense	es de l'exercice						
Recettes de l'exercice								
Recettes de l'exercice	Restes à	réaliser-reports						
Recettes de l'exercice Restes à réaliser-reports INVESTISSEMENT DEPENSES (3) Dépenses de l'exercice Restes à réaliser-reports				I				
Restes à réaliser-reports SOLDE INVESTISSEMENT DEPENSES (3) Dépenses de l'exercice Restes à réaliser-reports		RECETTES (3)						
INVESTISSEMENT DEPENSES (3) Dépenses de l'exercice Restes à réaliser-reports	Recettes	de l'exercice						
INVESTISSEMENT DEPENSES (3) Dépenses de l'exercice Restes à réaliser-reports								
INVESTISSEMENT DEPENSES (3) Dépenses de l'exercice Restes à réaliser-reports								
INVESTISSEMENT DEPENSES (3) Dépenses de l'exercice Restes à réaliser-reports	Restes à	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			1		1	
DÉPENSES (3) Dépenses de l'exercice Restes à réaliser-reports		SOLDE						
DÉPENSES (3) Dépenses de l'exercice Restes à réaliser-reports				INVESTISSEME	NT			
Restes à réaliser-reports		DEPENSES (3)						
	Dépense	es de l'exercice						
RECETTES (3)	Restes à	réaliser-reports						
RECETTES (3)			<u> </u>	T	1		1	li .
		•	1		1		1	
Recettes de l'exercice	Recettes	s de l'exercice						
Restes à réaliser-reports	Restes à	I a réaliser-reports						
SOLDE								

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1)	A1 - 7

FONCTION 7 LOGEMENT

		FONCTION	7 LOGEMENT			
(2)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	TOTAL
		FONCTIONNEME	NT			
	DEPENSES (3)					
Dépense	es de l'exercice					
Restes à	réaliser-reports					
				<u> </u>		
	RECETTES (3)					
Recettes	de l'exercice					
Postos à	réaliser-reports					
ixesies a	SOLDE					
	30202					
		INVEST	ISSEMENT			
	DEPENSES (3)					
Dépense	es de l'exercice					
Restes à	réaliser-reports					
	RECETTES (3)					
Recettes	de l'exercice					
D						
Restes à	réaliser-reports					
	SOLDE					

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1 - 8

FONCTION 8 AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT

			s/f 81 Services urbains				s/f 81 Services urbains		s/f 82Aménagement urbain	
(2)	Libellé	810 Services communs	811 Eaux et assainissement	812 Collecte et traitement des ord.ménag.	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers	820 Services communs	821 Equipements annexes de voirie
	<u> </u>	<u> </u>		FONCTIO	NNEMENT					
	DEPENSES (3)	25 000,00								
Dépens	ses de l'exercice	25 000,00								
011	Charges a caractere general	25 000,00							-	
									·	
Restes	à réaliser-reports									
			•	•			•		-	-
	RECETTES (3)									
Recette	es de l'exercice									
75	Autres produits de gestion courante									
Restes	à réaliser-reports									
	SOLDE	-25 000,00								
				INVEST	SSEMENT					
	DEPENSES (3)	30 000,00								
Dépens	ses de l'exercice	30 000,00								
20	Immobilisations incorporelles									
21	Immobilisations corporelles									
23	Immobilisations en cours	30 000,00								
27	Autres immobilisations financieres									
Restes	à réaliser-reports									
								, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,		
	RECETTES (3)	160 000,00								
	es de l'exercice	160 000,00								
024	Produit des cessions d'immobilisations	160 000,00								
13	Subventions d'investissement reçues									
Restes	à réaliser-reports									
	SOLDE	130 000,00					ĺ			

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1 - 8

FONCTION 8 AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT

		s/f 8	2Aménagement url	pain					
(2)	Libellé	822 Voirie communales et routes	823 Espaces verts	824 Autres opérations d'aménagt urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Actions spécif.de lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel	TOTAL
					FONCTIO	NNEMENT	iu ponunon		
	DEPENSES (3)								25 000,00
Dépens	es de l'exercice								25 000,00
011	Charges a caractere general								25 000,00
Restes	à réaliser-reports								
				· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·				T	ır.
	RECETTES (3)			195 000,00					195 000,00
	s de l'exercice			195 000,00					195 000,00
75	Autres produits de gestion courante			195 000,00					195 000,00
Restes	l à réaliser-reports								
	SOLDE			195 000,00					170 000,00
						NVESTISSEMENT			
	DEPENSES (3)			3 527 333,00		AVESTISSEMENT			3 557 333,00
Dépens	es de l'exercice			3 527 333,00					3 557 333,00
20	Immobilisations incorporelles			1 000,00					1 000,00
21	Immobilisations corporelles			925 000,00					925 000,00
23	Immobilisations en cours			59 000,00					89 000,00
27	Autres immobilisations financieres			2 542 333,00					2 542 333,00
Restes	La réaliser-reports								
	RECETTES (3)	240 000,00		3 054 323,00					3 454 323,00
Recette	s de l'exercice	240 000,00		3 054 323,00					3 454 323,00
024	Produit des cessions d'immobilisations				<u> </u>				160 000,00
13	Subventions d'investissement reçues	240 000,00		3 054 323,00					3 294 323,00
	à réaliser-reports								
Restes									

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1 - 9

FONCTION 9 ACTION ECONOMIQUE

		90	91	92	93	94	95	96	
		Interventions	Foires et	Aides à l'agr.	Aides à	Aides au	Aides au	Aides aux serv.	
(2)	Libellé	économiques	marchés	et aux ind.	l'énergie, aux	commerce	tourismes	publics	TOTAL
				agro-	ind.manuf.	et aux serv.		(santé,	
				alimentaires	et au BTP	marchands		éducat., justice)	
				FONCTIONNEM	ENT				
	DEPENSES (3)								
Dépense	es de l'exercice								
Restes à	réaliser-reports								
	RECETTES (3)								
Recettes	de l'exercice								
Restes à	réaliser-reports								
	SOLDE								
Ir-				INVESTISSEME	NT	1	T		
	DEPENSES (3)								
Dépense	es de l'exercice								
Restes à	réaliser-reports								
IT.		1 1		1	1	<u> </u>	<u> </u>	1	<u> </u>
	RECETTES (3)								
Recettes	de l'exercice								
1									
<u></u>									
Restes à	réaliser-reports	1							
	SOLDE								

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)	A2.1

A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature	Date de la décision de réaliser la	Montant maximum	Montant des	:	remboursements 2016	Encours restant dû
(pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	ligne de trésorerie (2)	autorisé au 01/01/2017	tirages 2016	Intérêts (6615)	Remboursement du tirage	au 01/01/2017
5191 Avances du Trésor	tresorette (2)	au 01/01/2017			uu illage	
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (total)						

⁽¹⁾ Circulaire n° NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989 .

⁽²⁾ Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (l'article L. 2122-22 du CGCT).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
					Em	prunts et de	ettes à l'			1	ı	Ī		
	Organisme	Date	Date d'émission	Date du		Type de			initial		Périodicité	Profil	Possibilité	Catégorie
Nature	prêteur ou	de la	ou date de	premier	Nominal	taux	Index	Niveau	Taux	Devise	des	d'amortissement	de rembt	d'emprunt
(Pour chaque ligne, indiquer le	chef de file	signature	mobilisation	rembt.	(2)	d'intérêt	(4)	de taux	actuariel		rembour-	(7)	anticipé	(8)
numéro de contrat)			(1)			(3)		(5)			sements		partiel	
											(6)		O/N	
163 Emprunts obligataires (total)														
164 Emprunts auprès d'établissements														
de crédits (total)					846 920,00									
1641 Emprunts en euros (total)	0.41005 DE0				846 920,00									
476	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	30/03/2012	30/03/2012	01/04/2013	846 920,00	V	Livret A + 0.6	2,85	2,85	EUR	А	Р	0	A-1
1643 Emprunts en devises (total)														
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur														
ligne de trésorerie (total)														
165 Dépôts et cautionnements reçus (total)														
167 Emprunts et dettes assortis de														
conditions particulières (total)														
1671 Avances consolidées du Trésor (total)														
1672 Emprunts sur comptes spéciaux Trésor (total)														
												-		
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (total)														
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)														
1678 Autres emprunts et dettes (total)														
168 Emprunts et dettes assimilés (total)					79 650,00									
1681 Autres emprunts (total)					79 650,00		Taux							
67147	Agence de l'Eau Artois Picardie	28/01/2009	26/06/2013	26/06/2014	79 650,00	F	fixe à	0,00	0,00	EUR	А	С	0	A-1
1682 Bons à moyen terme négociables (total)														
1687 Autres dettes (total)														
1007 Auties delles (lotal)														
TOTAL GENERAL					926 570,00									
IOTAL GENERAL					320 310,00									

⁽¹⁾ Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations , indiquer la date de la dernière mobilisation.

⁽²⁾ Nominal : montant emprunté à l'origine.

⁽³⁾ Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽⁴⁾ Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

⁽⁵⁾ Taux initial du contrat.

⁽⁶⁾ Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

⁽⁷⁾ Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

⁽⁷⁾ Indiquer C. pour amortissement amount constant, F. pour amortissement amount progressin, 1 pour amortis a precise.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1. (Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Page 40

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (suite)	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

				************			et dettes au					
			Catégorie				Taux d'inte			Annuités de l'exe	ercice	
Nature	Couverture ?	Montant	d'emprunt	Capital	Durée	Type de	Index	Niveau de taux				ICNE de
(Pour chaque ligne, indiquer le	O/N	couvert	après	restant dû	résiduelle	taux (12)	(13)	d'intérêt à la	Capital	Charges	Intérêts perçus	l'exercice
numéro de contrat)	(10)	COUTOIL	couverture	au 01/01/N	(en années)	taux (12)	(.0)	date de vote	Оцрна	d'intérêt (15)	(le cas échéant)	TOXOTOIOO
numero de contraty	(10)		éventuelle (11)	uu 01/01/14	(cir dilliccs)			du budget (14)		d interest (10)	(16)	
163 Emprunts obligataires (total)			eventuelle (11)					dd bddget (14)			(10)	
···												
164 Emprunts auprès d'établissements												
de crédits (total)				646 821,02					52 508,59	8 732,08		5 995,13
1641 Emprunts en euros (total)				646 821,02					52 508,59			5 995,13
Terr Empressio on ourse (tetal)				0.10.02.1,02			Linnat A.		02 000,00	0.02,00		0 000,10
476	N		A-1	646 821,02	10,25	V	Livret A + 0.6	1,35	52 508,59	8 732,08		5 995,13
1643 Emprunts en devises (total)												
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)												
165 Dépôts et cautionnements reçus (total)												
167 Emprunts et dettes assortis de												
conditions particulières (total)												
1671 Avances consolidées du Trésor (total)												
1672 Emprunts sur comptes spéciaux Trésor (total)												
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (total)												
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)												
1678 Autres emprunts et dettes (total)												
168 Emprunts et dettes assimilés (total)												
1681 Autres emprunts (total)												
67147	N		A-1	67 702,50	16,49	F	Taux fixe à 0 %	0,00	3 982,50	0,00		
1682 Bons à moyen terme négociables (total)												
1687 Autres dettes (total)												
Toor Adires delles (total)												
TOTAL GENERAL												
TOTAL GENERAL												

⁽⁹⁾ S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement. (10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « Détail des opérations de couverture ». (11) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1. (Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales). En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple A-1; C-3)

⁽¹²⁾ Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽¹³⁾ Mentionner le ou les index utilisés sur l'année. '(14) Taux après opérations de couvertures éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

⁽¹⁵⁾ Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "Intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

⁽¹⁶⁾ Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 768.

IV - ANNEXES IV ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

Emprunts ventilés par structure de taux	Organisme		Capital	Type	Durée	Dates des	Taux	Taux	Coût	Taux	Niveau du	Intérêts	Intérêts à percevoir	% par type
ll '	ŭ		·	* '									•	
selon le risque le plus élevé	'		restant dû		du	périodes	minimal	maximal	de	maximal après	taux à la date	à payer au	au cours de	de taux selon
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro	chef de file	(2)	au 01/01/N	(4)	conrat	bonifiées	(5)	(6)	sortie	couverture	de vote du	cours de	l'exercice (le cas	le capital
de contrat) (1)			(3)						(7)	éventuelle (8)	budget (9)	l'exercice (10)	échéant) (11)	restant dû
Emprunts à taux fixe ou taux														
variable sur la durée du contrat A														
TOTAL A														
Barrière simple B														
TOTAL B														
Option d'échange C														
TOTAL C														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou														
multiplicateur jusqu'à 5 capé D														
TOTAL D														
Multiplicateur jusqu'à 5 E														
TOTAL E														
Autres types de structures F												_	_	
TOTAL F														
TOTAL GENERAL														

- (1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
- (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
- (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1: Indice zone euro / 2: Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3: Ecart indice zone euro
- / 4: Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : Ecarts d'indices hors zone euro / 6: Autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau du taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 778.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2. 4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable	Nombre de produits	2					
simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux	% de l'encours	100,00%					
variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Montant en euros	714 524 €					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros						

⁽¹⁾ Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

	Empru	Emprunt couvert Instrument de couverture											
												Primes	éventuelles
Instruments de	Référence	Capital	Date de	Organisme	Type	Nature de	Notionnel de	Date	Date	Périodicité	Montant des	Primes	Primes
couverture	de	restant dû	fin du	co-	de	la	l'instrument	de	de fin	de	commissions	payées	reçues
(pour chaque ligne,	l'emprunt couvert	au 01/01/N	contrat	contractant	couverture	couverture	de couverture	début du	du	règlement	diverses	pour	pour la
indiquer le numéro					(3)	(change ou		contrat	contrat	des intérêts		l'achat	vente
de contrat)						taux)				(4)		d'option	d'option
Taux fixe (total)													
Taux variable simple(total)													
Taux complexe (total) (2)													
Total													l

⁽¹⁾ Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

⁽²⁾ Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

⁽³⁾ Indiquer s'il s'agit d'un SWAP, d'une option (CAP, FLOOR, TUNNEL, SWAPTION).

⁽⁴⁾ Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M: mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (suite)	A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

		Effet de l'instrument de couverture							
Instruments		Taux	r payé	Taux r	eçu (7)	Charge	s et Produits	Catégorie d'emprunt (8)	
de couverture	Référence de l'emprunt					constatés depui	s l'origine du contrat		
(pour chaque ligne,	couvert							Avant	Après
indiquer le numéro		Index	Niveau de	Index	Niveau de	Charges	Produits	opération de	opération de
de contrat)			taux		taux	c/688	c/768	couverture	couverture
		(5)	(6)						
Taux fixe									
Taux variable simple									
Taux complexe (total) (2)									
Total									

⁽⁵⁾ Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

⁽⁶⁾ Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

⁽⁷⁾ A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

⁽⁸⁾ Catégorie d'emprunt (Exemple A-1. Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME A2.6 AUTRES DETTES

A2.6 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRETEUR	Dette en capital à	Dette en capital au	Annuité à payer	Dont	
	l'origine	1/1/N de l'exercice	au cours de	Intérêts (2)	Capital
			l'exercice		
TOTAL					

⁽¹⁾ Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge un emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

⁽²⁾ Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 - AUTRES DETTES

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la	Dépenses de	Dette restatnte
	dette	l'exercice	
Dettes pour subventions d'équipement à verser en annuités			
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices			
Dettes pour souscription au capital d'une SEM			
Dettes pour location - ventes			
Dettes pour location - acquisitions			
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)			

I۷ **ELEMENTS DU BILAN** METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS А3 **ETAT DES PROVISIONS** Α4 **ETALEMENT DES PROVISIONS** Α5

A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

Procédure d'amortissement d'amortissement d'amortissement linéaire au 1er janvier de le limmobilisations incorporelles		CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL		Délibération du
Procédure d'amortissement d'am	Biens de faible valeur	Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de p	eu de valeur	
d'amortissement Inéaire au 1er janvier de l'année qui suit l'acquisition l'année qui suit l'acquisition Frais d'études, d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme Frais d'études Frais d'études Frais d'encherche et de développement Frais d'insertion Logicels dissociés et licences d'utilisation 2 ans Immobilisations corporelles Mobiliers urbains et de voirie Matériels informatiques réseau ACV (nors calciage) Câblage réseau ACV Matériels et outillages d'incendie Matériels roulant de voirie Autres matériels et outillage de voirie Matériels roulant de voirie Autres matériels et outillage des ateliers Matériels sportifs Installations générales, agencements et aménagements de voirie plot privée et deux roues Equipements de garage Remplacement pièces de véhicule Matériels eb urrous Remplacement pièces de véhicule Matériels scolaire et peri-scolaire Mobilier scolaire Equipements de cuisine Mobilier scolaire Equipements de cuisine Gros matériel et cuisine Gros matériel et d'instruments de musique Matériel et instruments de musique Matériel et instruments de musique Matériels et instruments de musique Matériels et instruments de musique 15 ans Matériels et instruments de musique Matériels et instruments de musique 15 ans		s'amortissent sur un an (article R 2321-1 du CGCT) :	650,00 €	14/03/2002
Immobilisations incorporelles Frais d'études, d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme 5 ans Frais d'études Frais d'études 5 ans Frais d'études 5 ans Frais d'etudes 5 ans Frais de recherche et de développement 5 ans Frais disparetion 5 ans Logiciels dissociés et licences d'utilisation 2 ans Immobilisations corporelles Mobiliers urbanisme 5 ans Matériels informatiques réseau ACV (hors câblage) 4 ans Câblage réseau ACV (hors câblage) 5 ans Matériels et outillages d'incendie 10 ans Matériels et outillages de voirie 8 ans Matériels et outillages de jardin 5 ans Matériels et outillage des ateliers 5 ans Matériels de transports techniques 8 ans Flotte privée et deux roues 6 ans Equipements de garage 10 ans Remplacement pièces de véhicule 5 ans Matériels de transports techniques 5 ans Matériels de pureau 10 ans Matériels scolaires et peri-scolaire 8 ans Mobilier scolaire 8 ans Mobilier scolaire 10 ans Mobilier scolaire 10 ans Mobilier scolaire 10 ans Matériels et instruments de musique 15 ans Matériels de la câulare 15 ans Matériels et instruments de musique 15 ans Matériels de la câulare 15 ans Matériels et instruments de musique 15 ans Matériels de la câulare 15 ans Matériels et instruments de musique 15 ans Matériels de la câulare 15 ans Matériels et instru	Procédure d'amortissement	Catégorie de biens amortis	Durée (en années)	
Frais d'études, d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme 5 ans Frais d'ridudes 5 ans Frais d'ridudes 5 ans Frais d'risertion 5 ans Logiciels dissociés et licences d'utilisation 2 ans Immobilisations corporelles Mobiliers urbains et de voirie 5 ans Câblage de voirie Matériels informatiques réseau ACV (hors câblage) 4 ans Câblage réseau ACV (hors câblage) 4 ans Câblage réseau ACV (hors câblage) 5 ans Matériels et outillages d'incendie 10 ans Matériels et outillage de voirie 8 ans Matériels et outillage de voirie 8 ans Matériels et outillage de sateliers 5 ans Matériels et outillage des ateliers 5 ans Matériels et outillage des ateliers 5 ans Matériels et outillage des ateliers 5 ans Matériels de transportis techniques 6 ans Flotte privée et deux roues 6 ans Equipements de garage 100 ans Ratériels de bureau 100 ans Matériels de bureau 100 ans Mobilier scolaire 100 ans Matériels et instruments de musique 15 ans	d'amortissement			
révision des documents d'urbanisme Frais d'études Frais d'études Frais d'etcherche et de développement Frais d'insertion Logiciels dissociés et licences d'utilisation Immobilisations corporelles Mobiliers urbains et de voirie Matériels informatiques réseau ACV (hors cibblege) Gàblage réseau ACV 10 ans Matériels et outillages d'incendie 10 ans Matériels et outillages de voirie 10 ans Matériels et outillages de voirie 8 ans Matériels et outillages de voirie 8 ans Matériels et outillages de sateliers 5 ans Matériels et outillage des ateliers 5 ans Matériels de transports techniques 8 ans Flotte privée et deux roues 6 ans Equipements de garage 10 ans Matériels de bureau 10 ans Matériels de bureau 10 ans Matériels de bureau 10 ans Matériels de scolaires et peri-scolaire 8 ans Mobilier scolaire 10 ans Mobilier scolaire 10 ans Mobilier scolaire 10 ans Matériels et instruments de musique 15 ans	Linéaire au 1er janvier de	Immobilisations incorporelles		
Frais d'études Frais de recherche et de développement Frais d'insertion Logiciels dissociés et licences d'utilisation Immobilisations corporelles Mobiliers urbains et de voirie Matériels informatiques réseau ACV (nors cibloge) Autériels et outillages d'incendie Matériels et outillages d'incendie Matériels et outillages d'incendie Matériels et outillages de voirie Autres matériels et outillage de voirie Matériels et outillage de sateliers Matériels et outillage des ateliers Matériels de transports et aménacements divers Matériels de transports techniques Flotte privée et deux roues Equipements de garage Remplacement pièces de véhicule Matériels de bureau Matériels de bureau Matériels de bureau Matériels de scolaire scolaire Mobilier scolaire Mobilier de bureau Mobilier scolaire Equipements de cuisine Gros matériel d'entretien 10 ans Matériels et instruments de musique Fans Matériels et instruments de musique 15 ans	'année qui suit l'acquisition	Frais d'études, d'élaboration, de modification et de		
Frais de recherche et de développement Frais d'insertion Logiciels dissociés et licences d'utilisation 2 ans Immobilisations corporelles Mobiliers urbains et de voirie 5 ans Matériels informatiques réseau ACV (hors câblage) 4 ans Câblage réseau ACV 5 ans Matériels roulant de voirie 7 ans Matériels roulant de voirie 8 ans Matériels roulant de voirie 8 ans Matériels et outillages d'incendie 8 ans Matériels et outillages de voirie 8 ans Matériels et outillage de voirie 8 ans Matériels sportifs 5 ans Matériels sportifs 10 ans Installations générales, agencements et aménagements divers Matériels de transports techniques Flotte privée et deux roues 6 ans Equipements de garage 7 ans Matériels de bureau 8 ans Matériels de bureau 9 ans Matériel se dourlau et no ans Matériel so de vinique (hors ACV) 9 ans Matériels scolaires et peri-scolaire Mobilier de bureau 10 ans Gros matériel d'entretien 10 ans Matériels et instruments de musique 15 ans		révision des documents d'urbanisme	5 ans	
Frais d'insertion Logiciels dissociés et licences d'utilisation Immobilisations corporelles		Frais d'études	5 ans	
Logiciels dissociés et licences d'utilisation 2 ans Immobilisations corporelles		Frais de recherche et de développement	5 ans	
Immobilisations corporelles Mobiliers urbains et de voirie Matériels informatiques réseau ACV (hors célolage) Câblage réseau ACV Matériels roulant de voirie Matériels roulant de voirie Matériels roulant de voirie Autres matériels et outillage de voirie Autres matériels et outillage de voirie Autres matériels et outillage des voirie Autres matériels et outillage des jardin Autres matériels et outillage des ateliers Matériels sportifs Installations générales, agencements et aménagements divers Matériels de transports techniques Flotte privée et deux roues Equipements de garage Remplacement pièces de véhicule Matériels de bureau Matériel de bureau Matériel scolaires et peri-scolaire Mobilier de bureau Mobilier scolaire Equipements de cuisine Gros matériel d'entretien Matériels et instruments de musique Matériels et instruments de musique To ans Matériels et instruments de musique To ans Matériels et instruments de musique To ans Matériels et instruments de musique To ans Matériels et instruments de musique		Frais d'insertion	5 ans	
Mobiliers urbains et de voirie Matériels informatiques réseau ACV (hors cáblage) Câblage réseau ACV Matériels et outillages d'incendie Matériels roulant de voirie Autres matériels et outillage de voirie Matériels et outillages de jardin Autres matériels et outillage de jardin Autres matériels et outillage de sateliers Matériels sportifs Installations générales, agencements et aménagements divers Matériels de transports techniques Flotte privée et deux roues Equipements de garage Remplacement pièces de véhicule Matériels de bureau Matériels de bureau Matériels de bureau Matériels de bureau Matériels scolaires et peri-scolaire Mobilier de bureau Mobilier scolaire Equipements de cuisine Gros matériel d'entretien Matériels et instruments de musique Matériels et instruments de musique S ans Matériels et instruments de musique 10 ans Matériels et instruments de musique 15 ans		Logiciels dissociés et licences d'utilisation	2 ans	
Matériels informatiques réseau ACV (nors cablage) C áblage réseau ACV Matériels ret outillages d'incendie 10 ans Matériels roulant de voirie 10 ans Matériels roulant de voirie 8 ans Matériels et outillage de voirie 8 ans Matériels et outillages de jardin 5 ans Autres matériels et outillage des ateliers 5 ans Matériels sportifs 10 ans Installations générales, agencements et aménagements divers Matériels de transports techniques Flotte privée et deux roues Equipements de garage Remplacement pièces de véhicule Matériels de bureau Matériel de bureau Matériel scolaires et peri-scolaire Mobilier de bureau Mobilier scolaire Equipements de cuisine Gros matériel d'entretien Matériels et instruments de musique 10 ans Matériels et instruments de musique 15 ans				
Câblage réseau ACV Matériels et outillages d'incendie Matériels roulant de voirie Autres matériels et outillage de voirie 8 ans Matériels et outillage de voirie 8 ans Matériels et outillage des ateliers 5 ans Matériels et outillage des ateliers 5 ans Matériels sportifs 10 ans Installations générales, agencements et aménagements divers Matériels de transports techniques Flotte privée et deux roues 6 ans Equipements de garage 10 ans Remplacement pièces de véhicule 5 ans Matériels de bureau Matériel informatique (hors ACV) 4 ans Mobilier de bureau Mobilier scolaire et peri-scolaire Mobilier scolaire Equipements de cuisine Gros matériel d'entretien 10 ans Matériels et instruments de musique 15 ans Matériels et instruments de musique 15 ans		Mobiliers urbains et de voirie	5 ans	
Matériels et outillages d'incendie 10 ans Matériels roulant de voirie 10 ans Autres matériels et outillage de voirie 8 ans Matériels et outillage de sateliers 5 ans Autres matériels et outillage des ateliers 5 ans Matériels sportifs 10 ans Matériels sportifs 10 ans Matériels sportifs 10 ans Matériels et outillage des ateliers 5 ans Matériels sportifs 10 ans Matériels de transports techniques 6 ans Flotte privée et deux roues 6 ans Equipements de garage 10 ans Remplacement pièces de véhicule 5 ans Matériels de bureau 10 ans Matériel informatique (hors ACV) 4 ans Matériels scolaires et peri-scolaire 8 ans Mobilier scolaire 10 ans Mobilier scolaire 10 ans Gros matériel d'entretien 10 ans Gros matériel d'entretien 10 ans Matériels et instruments de musique 15 ans		Matériels informatiques réseau ACV (hors câblage)	4 ans	
Matériels roulant de voirie Autres matériels et outillage de voirie 8 ans Matériels et outillage de sateliers Matériels et outillage des ateliers 5 ans Matériels sportifs 10 ans Installations générales, agencements et aménacements divers Matériels de transports techniques Flotte privée et deux roues Equipements de garage Remplacement pièces de véhicule Matériels de bureau Matériels de bureau Matériels de bureau Matériels scolaires et peri-scolaire Mobilier de bureau Mobilier scolaire Equipements de cuisine Gros matériel d'entretien Gros matériel d'entretien Matériels et instruments de musique Matériels et instruments de musique Matériels et instruments de musique 10 ans Matériels et instruments de musique 15 ans		Câblage réseau ACV	10 ans	
Autres matériels et outillage de voirie 8 ans Matériels et outillage de jardin 5 ans Autres matériels et outillage des ateliers 5 ans Matériels sportifs 10 ans Installations générales, agencements et aménagements divers Matériels de transports techniques 8 ans Flotte privée et deux roues 6 ans Equipements de garage 10 ans Remplacement pièces de véhicule 5 ans Matériels de bureau 10 ans Matériel informatique (hors ACV) 4 ans Matériel scolaires et peri-scolaire 8 ans Mobilier scolaire 10 ans Mobilier scolaire 10 ans Gros matériel d'entretien 10 ans Matériels et instruments de musique 15 ans Matériels et instruments de musique 15 ans		Matériels et outillages d'incendie	10 ans	
Matériels et outillages de jardin Autres matériels et outillage des ateliers 5 ans Matériels sportifs 10 ans Installations générales, agencements et aménagements divers Matériels de transports techniques Flotte privée et deux roues 6 ans Equipements de garage 10 ans Remplacement pièces de véhicule 5 ans Matériels de bureau 10 ans Matériels de bureau 10 ans Matériel informatique (hors ACV) 4 ans Motilier de bureau 10 ans Mobilier de bureau 10 ans Mobilier scolaire 10 ans Gros matériel d'entretien 10 ans Gros matériel d'entretien 10 ans Matériels et instruments de musique 15 ans		Matériels roulant de voirie	10 ans	
Autres matériels et outillage des ateliers Matériels sportifs Installations générales, agencements et aménagements divers Matériels de transports techniques Flotte privée et deux roues Equipements de garage Equipements de garage Remplacement pièces de véhicule Matériels de bureau Matériels de bureau Matériels des scolaires et peri-scolaire Mobilier de bureau Mobilier scolaire Mobilier scolaire Equipements de cuisine Gros matériel d'entretien Gros matériel d'entretien Matériels et instruments de musique 5 ans Matériels et instruments de musique 5 ans Matériels et instruments de musique 5 ans Matériels et instruments de musique 5 ans Mobilier scolaire 10 ans Matériels et instruments de musique 15 ans		Autres matériels et outillage de voirie	8 ans	
Matériels sportifs Installations générales, agencements et aménagements divers Matériels de transports techniques Flotte privée et deux roues Equipements de garage Remplacement pièces de véhicule Matériels de bureau Matériel informatique (hors ACV) Matériels scolaires et peri-scolaire Mobilier de bureau Mobilier de bureau Mobilier de bureau Mobilier de bureau Mobilier de cuisine Equipements de cuisine Gros matériel d'entretien Matériels et instruments de musique 10 ans Matériels et instruments de musique 15 ans		Matériels et outillages de jardin	5 ans	
Installations générales, agencements et aménagements divers Matériels de transports techniques Flotte privée et deux roues Equipements de garage 10 ans Remplacement pièces de véhicule 5 ans Matériels de bureau 10 ans Matériel informatique (hors ACV) 4 ans Matériel scolaires et peri-scolaire 8 ans Mobilier de bureau 10 ans Mobilier scolaire 10 ans Equipements de cuisine Gros matériel d'entretien 10 ans Matériels et instruments de musique 15 ans		Autres matériels et outillage des ateliers	5 ans	
aménagements divers Matériels de transports techniques 8 ans Flotte privée et deux roues 6 ans Equipements de garage 10 ans Remplacement pièces de véhicule 5 ans Matériels de bureau 10 ans Matériel informatique (hors ACV) 4 ans Matériels scolaires et peri-scolaire 8 ans Mobilier de bureau 10 ans Mobilier de cuisine 10 ans Equipements de cuisine 10 ans Gros matériel d'entretien 10 ans Matériels et instruments de musique 15 ans		Matériels sportifs	10 ans	
Matériels de transports techniques 8 ans Flotte privée et deux roues 6 ans Equipements de garage 10 ans Remplacement pièces de véhicule 5 ans Matériels de bureau 10 ans Matériel informatique (hors ACV) 4 ans Matériel scolaires et peri-scolaire 8 ans Mobilier de bureau 10 ans Mobilier scolaire 10 ans Equipements de cuisine 10 ans Gros matériel d'entretien 10 ans Matériels et instruments de musique 15 ans				
Flotte privée et deux roues 6 ans		aménagements divers		
Equipements de garage Remplacement pièces de véhicule Matériels de bureau Matériel informatique (hors ACV) Matériels scolaires et peri-scolaire Mobilier de bureau Mobilier scolaire Equipements de cuisine Gros matériel d'entretien Matériels et instruments de musique 10 ans Gros matériel d'entretien Matériels et instruments de musique 15 ans		Matériels de transports techniques	8 ans	
Remplacement pièces de véhicule 5 ans Matériels de bureau 10 ans Matériel informatique (hors ACV) 4 ans Matériels scolaires et peri-scolaire 8 ans Mobilier de bureau 10 ans Mobilier scolaire 10 ans Equipements de cuisine 10 ans Gros matériel d'entretien 10 ans Matériels et instruments de musique 15 ans		Flotte privée et deux roues	6 ans	
Matériels de bureau 10 ans Matériel informatique (hors ACV) 4 ans Matériel scolaires et peri-scolaire 8 ans Mobilier de bureau 10 ans Mobilier scolaire 10 ans Equipements de cuisine 10 ans Gros matériel d'entretien 10 ans Matériels et instruments de musique 15 ans		Equipements de garage	10 ans	
Matériel informatique (hors ACV) 4 ans Matériels scolaires et peri-scolaire 8 ans Mobilier de bureau 10 ans Mobilier scolaire 10 ans Equipements de cuisine 10 ans Gros matériel d'entretien 10 ans Matériels et instruments de musique 15 ans		Remplacement pièces de véhicule	5 ans	
Matériels scolaires et peri-scolaire 8 ans Mobilier de bureau 10 ans Mobilier scolaire 10 ans Equipements de cuisine 10 ans Gros matériel d'entretien 10 ans Matériels et instruments de musique 15 ans		Matériels de bureau	10 ans	
Mobilier de bureau 10 ans Mobilier scolaire 10 ans Equipements de cuisine 10 ans Gros matériel d'entretien 10 ans Matériels et instruments de musique 15 ans		Matériel informatique (hors ACV)	4 ans	
Mobilier scolaire 10 ans Equipements de cuisine 10 ans Gros matériel d'entretien 10 ans Matériels et instruments de musique 15 ans		Matériels scolaires et peri-scolaire	8 ans	
Equipements de cuisine 10 ans Gros matériel d'entretien 10 ans Matériels et instruments de musique 15 ans		Mobilier de bureau	10 ans	
Gros matériel d'entretien 10 ans Matériels et instruments de musique 15 ans		Mobilier scolaire	10 ans	
Gros matériel d'entretien 10 ans Matériels et instruments de musique 15 ans		Equipements de cuisine	10 ans	
			10 ans	
		Matériels et instruments de musique	15 ans	
			5 ans	

A4 - ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la	Date de	Montant des	Montant	Montant	SOLDE			
	provision	constitution	provisions	total des	des reprises				
	de l'exercice	de la	constituées	provisions					
	(1)	provision	au 1/1/N	constituées					
PROVISIONS BUDGETAIRES									
rovisions pour risques et charges (2)									
Provisions pour litiges et contentieux									
Provisions pour pertes de change									
Provisions pour garanties d'emprunt									
Autres provisions pour risques									
Provisions pour grosses réparations									
Provisions pour dépréciation (2)									
- des immobilisations									
- des stocks									
- des comptes de tiers									
- des comptes financiers									
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES									
	PROVISIO	NS SEMI-BUDG	ETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)									
Provisions pour litiges et contentieux									
Provisions pour pertes de change									
Provisions pour garanties d'emprunt									
Autres provisions pour risques									
Provisions pour grosses réparations									
Provisions pour dépréciation (2)									
- des immobilisations									
- des stocks	ĺ								
- des comptes de tiers	ĺ								
- des comptes financiers									
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						<u> </u>			
				T		T			
TOTAL GENERAL									

A5 - ETALEMENT DES PROVISIONS (1)									
Nature de la	Objet	Montant total de	Durée	Montant des	Provision	Montant			
provision		la provision à		provisions	constituée au	restant à			
		constituer		constituées	titre de	provisionner			
				au 1/1/N	l'exercice				

⁽¹⁾ Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent "Etat des provisions" qui font l'objet d'un étalement.

⁽¹⁾ Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.
(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provisions pour litiges et contentieux au titre du procès ...; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...)

IV - ANNEXES	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

A6.1 - DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES	TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES		
	PROPRES = A+B	56 990,00	56 990,00
16	Emprunts et dettes assimilées (A)	56 990,00	56 990,00
1641	Emprunts en euros	53 000,00	53 000,00
16818	Autres emprunts autres preteurs	3 990,00	3 990,00
Autres dépens	l es à déduire des ressources propres(B)		
10	Reversement de dotations et fonds divers		
139	Subvention d'investissement transférée au compte de résultat		
020	Dépenses imprévues		

	Op. de l'exercice I	Restesa réaliser en dépenses de l'exercice precedent (3) (4)	Solde d'exècution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	56 990,00			56 990,00

⁽¹⁾ Détailler les chapîtres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentration générale du budget - vue d'ensemble.

IV - ANNEXES	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

A6.2 - RESSOURCES PROPRES

A6.2 - RESSOURCES PROPRES					
Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2) III		
RE	CETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b	320 000,00	320 000,00		
	ropres externes de l'année (a)	,	,		
10	Dotations, fonds divers et réserves				
138	Autres subv. d'invest. non transférables				
26	Participations et créances rattachées à des participations				
27	Autres immobilisations financières				
Ressources p	ropres internes de l'année (b) (3)	320 000,00	320 000,00		
15	Provisions pour risques et charges				
169	Primes de remboursement des obligations				
26	Participations et créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
28	Amortissement des immobilisations	160 000,00	160 000,00		
2804164	Amort subv equpmt epic	10 000,00	10 000,00		
28128	Am.immob.corp.autres ag.terrains (mvt.o)	150 000,00	150 000,00		
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations				
39	Provisions pour dépréciation des stocks et encours				
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices				
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers				
59	Provisions pour dépréciation des comptes financiers				
024	Produits des cessions d'immobilisations	160 000,00	160 000,00		
021	Virement de la section de fonctionnement (d)		,		

	Opérations de l'exercice	Ш	recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	CUMUL IV
Total ressources propres disponibles	320 000,00					320 000,00

Dépenses à couvrir par des ressources propres	56 990,00
Ressources propres disponibles	320 000,00
Solde	+263 010,00

⁽¹⁾ Les comptes 15, 189, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établisssement applique le régime des provisisons budgétaires.
(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - Vue d'ensemble.
(6) Ces créances et charges peuvent être financées par emprunt.

IV - ANNEXES I۷ **ELEMENTS DU BILAN** ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION DE FONCTIONNEMENT A7.1.1

(en application de l'article L.2224-11 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

....(1)

A7.1.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES				RECETTES			
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant		
011	Charges à caractèrere général		70	Prod. Des services, du domaine et ventes div.			
012	Charges de personnel et frais assimilés		73	Impôts et taxes			
65	Autres charges de gestion courante		74	Dotations et paticipations			
66	Charges financières		75	Autres produits de gestion courante			
67	Charges exceptionnelles		76	Produits financiers			
68	Dotations aux provisions semi-budgétaures (3)		77	Produits exceptionnels			
014	Atténation de produits		78	Reprises sur provisions semi-budgétaires(3)			
022	Dépenses imprévues		013	Atténuation de charges			
Total des	s dépenses réelles	-	Total des	s recettes réelles	_		

042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.	043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.	
023	Virement à la section d'investissement			
Total c	les dépenses d'ordre	Total d	es recettes d'ordre	
TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL	

⁽¹⁾ Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service.

⁽²⁾ Détailler les chapitres budgétaires conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV - ANNEXES IV ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION DE FONCTIONNEMENT

(en application de l'article L.2224-11 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

....(1)

A7.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES		RECETTES			
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant	
10	Dotations, fonds divers et réserves		10	Dotations, fonds divers et réserves		
13	Subventions d'équipement		13	Subventions d'équipement		
16	Emprunts et dettes assimilées		16	Emprunts et dettes assimilées		
20	Immobilisations incorporelles (hors opé.)		20	Immobilisations incorporelles		
204	Subventions d'équipement versées		204	Subventions d'équipement versées		
21	Immobilisations corporelles (hors opé.)		21	Immobilisations corporelles		
22	Immobilisations reçues en affect. (hors opé)		22	Immobilisations reçues en affectation		
23	Immobilisation en cours (hors opé.)		23	Immobilisation en cours		
26	Particip. et créances rattachées à des particp.		26	Particip. et créances rattachées à des particp.		
27	Autres immobilisations financières		27	Autres immobilisations financières		
Opérations	s d'équipement n°(1 ligne par opé.)		1			
 451	Opé. c/ de tiers n° (1 ligne par opé.)		452	Opé. c/ de tiers n° (1 ligne par opé.)		
020	Dépenses imprévues		024	Produits des cessions		
Total des	s dépenses réelles		Total des	recettes réelles		
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections		040	Opé. d'ordre de transfert entre sections		
041	Opérations patrimoniales		041	Opérations patrimoniales		
	Total des dépenses d'ordre		021	Virement de la section de fonctionnement Total des recettes d'ordre		
TOTAL	GENERAL		TOTAL	GENERAL		

⁽¹⁾ Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service.

⁽²⁾ Détailler les chapitres budgétaires conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV - ANNEXES				
ELEMENTS DU BILAN				
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.2.1			

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES (1)			RECETTES (1)			
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant	
011	Charges à caractèrere général			Recettes issues de la TEOM		
			7331	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères		
				otation et participations reçues		
012	Charges de naveannel et frais accimilés		74			
012	Charges de personnel et frais assimilés			1		
			-	ecettes de fonctionnement éventuelles		
			70	Prod. Des services, du domaine et vente div.		
65	Autres charges de gestion courante		75	Autres produits de gestion courante		
66	Charges financières		76	Produits financiers		
67	Charges exceptionnelles		77	Produits exceptionnels		
68	Dotations aux provisions (3)		78	Reprises sur provisions (3)		
014	Atténation de produits		013	Atténuation de charges		
022	Dépenses imprévues (3)					
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles		
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections		042	Opé. d'ordre de transfert entre sections		
043	Opé. d'ordre intérieur de la section		043	Opé. d'ordre intérieure de la section		
023	Virement à la section d'investissement (4)					
	Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre		
	TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL		

⁽¹⁾ Depenses et recettes, directes et indirectes, afferentes a l'exercice de la competence visee a l'article L.2313-1 du CGCT

⁽²⁾ Détailler les chapitres budgétaires par articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

 $[\]hbox{(3) Si la commune ou l'établissement a opt\'e pour les provisions semi-budgétaires}.$

⁽⁴⁾ Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV - ANNEXES					
ELEMENTS DU BILAN					
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.2.2				

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES (1)	OLOTION DIN		RECETTES (1)			
Article	Libellé (2)	Montant	Article	Libellé (2)	Montant		
(2)	Remboursement d'emprunts et		(2)	Souscription d'emprunts et dettes			
	dettes assimilées			asimilées			
16			16				
	Acquisitions d'immobilisations			Dotations et subventions reçues			
20			10				
21			13				
22							
23							
26							
27							
Opérati	ions d'équipement n° (1 ligne par opé.)		4				
	Autres dépenses éventuelles						
10			20				
13			21				
	l		22				
			23				
			26				
			27				
			<u> </u>				
451	Opé. c/ de tiers n° (1 ligne par opé.)		004	Produkta dan araska			
020 Total de	Dépenses imprévues s dépenses réelles		024	Produits des cessions Total des recettes réelles			
	a depoliaca recilea			Total des recettes recites			
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections		040	Opé. d'ordre de transfert entre sections			
			<u> </u>				
041	Opérations patrimoniales		041	Opérations patrimoniales			
200	Vivement à le goation discussion de la contraction de la contracti		004	Virement de la section de fonctionnement			
023	Virement à la section d'investissement (4) Total des dépenses d'ordre		021	Total des recettes d'ordre			
	TOTAL GENERAL		1	TOTAL GENERAL			
IUIAL GENERAL			IOTAL GENERAL				

⁽¹⁾ Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT

⁽²⁾ Détailler les chapitres budgétaires par articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽³⁾ Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8
	,

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

⁽¹⁾ Correspond au montant de la charge restant à amortir = I-(II+III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL							

⁽¹⁾ Correspond au montant de la charge restant à amortir = I-(II+III)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A9 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération :	Intitulé de l'opération :			
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N(2)	Restes à réaliser N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)				
Financement par le mandant et d'autres tiers (5) 040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire 041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				
Annulations sur dépenses (c) (6)				
Dépenses nettes (a-c)				
RECETTES (b)				
Financement par le mandant et d'autres tiers (7) 040 Financement par le mandataire 041 Financement par emprunt à la charge du tiers				
Annulations sur recettes (d) (6)				
Recettes nettes (b-d)				

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération pour ocmpte de tiers.

⁽²⁾ Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

⁽⁴⁾ Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés

⁽⁵⁾ Inscrire le chapitre et la nature des travaux06/01/2014

⁽⁶⁾ Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

⁽⁷⁾ Indiquer le chapitre.

IV - ANNEXES	IV					
ELEMENTS DU BILAN						
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS						

A9 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération :	Intitulé de l'opération :			
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N(2)	Restes à réaliser N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)				
Financement par le mandant et d'autres tiers (5) 040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire 041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				
Annulations sur dépenses (c) (6)				
Dépenses nettes (a-c)				
RECETTES (b)				
Financement par le mandant et d'autres tiers (7) 040 Financement par le mandataire 041 Financement par emprunt à la charge du tiers				
Annulations sur recettes (d) (6)				
Recettes nettes (b-d)				

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération pour ocmpte de tiers.

⁽²⁾ Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

⁽⁴⁾ Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés

⁽⁵⁾ Inscrire le chapitre et la nature des travaux06/01/2014

⁽⁶⁾ Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

⁽⁷⁾ Indiquer le chapitre.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 - EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT 5art. L. 2313-1 6°, L5211-36 et L. 5711-1 d u CGCT)

												Taux à la				Indices ou		
Désignation	Année de mo		Objet de	Organisme	Montant	Capital	Durée	Périodicité	٦	Γaux initia	al	dı	ı budget ((6)	Catégorie	devises	_	arantie au
du	profil d'amort		l'emprunt	prêteur ou	initial	restant dû	résiduelle	des	1	1				1	d'emprunt	pouvant		l'exercice
bénéficiaire	l'empru		garanti	chef de file		au 01/01/N		rembourse-	Taux	Index	(5)Taux	Taux	Index	Niveau	(7)	modifier	en (8)	en capital
	Année	Profil						ments (2)	(3)	(4)	actuariel	(3)	(4)	de taux		l'emprunt	intérêts	
emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
oodaaxy																		
emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
TOTAL GENERAL																		

⁽¹⁾ Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

⁽²⁾ Indiquer la périodicita des rembooursements : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

⁽³⁾ Type de taux d'intérêt : F : fixe, V : variable simple, C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas simplement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽⁴⁾ Indiquer le type d'index (ex : EURIBOR 3 mois ...).

⁽⁵⁾ Taux annuel, tous frais compris.

⁽⁶⁾ Taux hors opération de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

⁽⁷⁾ Icatégorie d'emprunt hors opération de couverture : Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

⁽⁸⁾ Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 "Intérêts réglès à l'échéance" (intérêts décaissés).

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT	B1.2

B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT

Calcul du ratio	Valeur en euros
de l'article L. 2252-2 du CGCT	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A
+ Total des première annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	В
+ Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C
- Provisions pour garanties d'emprunt	D
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D
Recettes réelles de fonctionnement	II

Part des garanties d'emprunts accordées au titre de l'exercice en % (3)	I/II

⁽¹⁾ Hors opérations visées par l'article L.2252-2 du CGCT.

⁽²⁾ Cf définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

⁽³⁾ Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50% des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES I۷ **ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL** B1.3 **ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE** B1.4 **ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES** B1.5 **ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS** B1.6

B1.3 - 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice	Nature du bien ayant fait	Montant de	Désignation Durée	Montant des redevances restant à courir						
d'origine	l'objet du contrat (1)	la redevance	du crédit	Durée	N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul	Total
du contrat		de l'exercice	bailleur	contrat					restant	(2)
	Mobilier									
	Immobilier									
	Mobilier									
	Immobilier									
	Mobilier									
	Immobilier									

⁽¹⁾ Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier. (2) Total = (N+1, N+2,N+3, N+4) + restant cumul.

B1.4 - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de	Organismes	Nature des	Montant total	Montant de la	Durée du	Date de	Somme	Somme
	signature du	cocontractants	prestations	prévu au titre	rénumération	contrat	fin du	des	nettte
	contrat de PPP		prévues par le	du contrat de	du	de PPP	contrat	parts	des parts
			contrat de PPP	PPP	cocontractant	(en mois)	de PPP	invest.(1)	invest.(2)

⁽¹⁾ Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 1/1/N (budget primitif et supplémentaire) ou

B1.5 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

B1.3 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES							
Année	Nature de l'engagement	Organisme	Durée	Périodicité	Dette en	Dette en	Annuité versée
d'origine		bénéficiaire	en années		capital à	capital	au cours de
					l'origine	1/1/N	l'exercice
8017 Subver	ntions à verser en annuités						
8018 Autres	engagements donnés						
	Au profit d'organismes publics						
Au profit d'organismes privés (1)							
TOTAL)TAL						

⁽¹⁾ Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (article L.1611-3-2 du CGCT) : "l'organisme bénéficiaire" de la garantie est toute personne titulaire d'un "titre éligible" émis ou créé par l'Agence France Locale. La rubrique "Périodicité" n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède. La colonne "Dette en capital à l'origine" correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible. La colonne "Dette en caital 1/1/N" correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N. La colonne "Annuité à veser au cours de l'exercice" n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

B1.6 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

	I	1		LINGAGLINILINIS			l .
Année	Nature de l'engagement	Organisme	Durée	Périodicité	Dette en	Dette en	Annuité versée
d'origine		émetteur	en années		capital à	capital	au cours de
					l'origine	1/1/N	l'exercice
TOTAL				•			
8026 Redev	ance de crédit-bail restant à re	cevoir (crédit-bail i	mmobilier)				
8027 Subve	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)						
8028 Autres	engagements reçus						
	A l'exception de ceux reçus des entre	eprises					
	Engagements reçus des entreprises						

au 31/12/N (compte administratif).

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	B1.7
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (article L. 2311-7 du CGCT)

Article	Subventions	Objet	(22.2.2.2.2.2.2.2.2.2.2.2.2.2.2.2.2.2.2	1	Nature juridique de	Montant de la
Article	(2)	Objet	(3)	Nom de l'organisme	l'organisme	subvention
(1)	(∠)		(3)		rorganisme	Supvention
	1		INV	ESTISSEMENT	1	
			FON	CTIONNEMENT		

⁽¹⁾ Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.1 -SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)

B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N

 ⁽¹⁾ Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
 (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

⁽¹⁾ Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV	IV - ANNEXES
	ENGAGEMENTS HORS BILAN
B2.1	AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT
B2.2	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT
	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.1 -SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

Montant des CP							
Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercice au- delà de N+1)				

B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

	Montant des CP							
Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercice au- delà de N+1)					

IV - ANNEXES				
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	В3			

B-ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

			Code grevé
Chapitre	Article	Libellé de l'article	Total général
Total généi	ral		

IV - ANNEXES		
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	В3	

Chap.	Art. par nature	Libelle de l'article	TCAUE *	TDENS *	TAXE DE SEJOUR	FEDER	Dons et legs grevés d'une affectation	*
		RECETTES						
		DEPENSES						
		Reste à employer						

⁽¹⁾ Afin d'isoler les recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou les recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

En absence d'affectation spéciale, supprimer l'onglet IV-RECGREV et conserver celui-ci afin de pouvoir éditer un tableau non valorisé correct.

^{*} Ouvrir une colonne par recette grevée d'une affectation spéciale.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

CI - ETAT DO FERSONNEL AO 01/01/N								
GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPL	OIS BUDGETAIRES (EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)				
	,,	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL	
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)								
Directeur général des services								
Directeur général adjoint des services								
Directeur général des services techniques								
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n°84-53	3							
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)								
FILIERE TECHNIQUE (c)								
FILIERE SOCIALE (d)								
FILIEDE MEDIOC COOLAL E (-)								
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)								
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)								
TILLENZ MEDIOG TEGHNIQUE (I)								
FILIERE SPORTIVE (g)								
FILIERE CULTURELLE (h)								
FILIERE ANIMATION (i)								
FILIERE POLICE(j)								
EMPLOIS NON CITES (k)								
TOTAL GENERAL								
(a+b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)								
(atutctutctitytiititjtk)		T/D/05/00400/0 1 00						

⁽¹⁾ Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n°NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mar s 1995.

⁽²⁾ Catégories : A, B ou C.

⁽³⁾ Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par délibération créant l'emploi.

⁽⁴⁾ Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT. Un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT. Un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

⁽⁵⁾ Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc...

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

	<u> </u>		AO ONOMI (S			
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
	(1)		Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES : A, B et C.
(2) SECTEUR ADM : Administratif

TECH: Technique

URB: Urbanisme (dont aménagement urbain)

S : Social

MS : Médico-social

MT : Médico-technique PM : police

OTR: Missions non rattachables à une filière

SP : Sportif

CULT : Culturel
ANIM : Animation

(3) REMUNERATION:

Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

- (4) CONTRAT: Motif du contrat (loi du 26 Janvier 1984 modifiée).
 - 3-a : article 3,1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité
 - 3-b : article 3,1ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité
 - 3-1 : article 3, 1er alinéa : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie,
 - 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 - 3-3-1: absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 - 3-3-2 : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 - 3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 - 3-3-4 : emplois à temps non complet communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps est inférieure à 50%.
 - 3-3-5 : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 0000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou l'établissement en matière de création , de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 - 3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposé à un agent contractuel.
 - 38 : article 38 : travailleurs handicapés catégorie C.
 - 47: article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.
 - 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 - 110-1 : collaborateurs de groupe d'élus.
 - A : autres (préciser).
- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un accord à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/Autres" et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984, ains i que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi N°2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A	C2
PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	

C2 - LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents fina	nciers et comptables de ce	s organismes sont mis à la	disposition du public à	(1). Toute
personne a le	e droit de demander comm	unication sur place et de pr	endre copie totale ou partiel	le à ses frais.
La nature de	Nom de l'organisme	Raison sociale de	Nature juridique de	Montant de
l'engagement (2)		l'organisme	l'organisme	l'engagement
Désignation du service public (3)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000€ ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

⁽¹⁾ Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicats etc...

et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement;

⁽²⁾ Indiquere la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

⁽³⁾ Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressé ...).

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS	C3.1
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE	C3.2
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN B.A.	C3.3
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN B.A.	C3.4

C3.1 - LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT (1)
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autre organismes de regroupement			

⁽¹⁾ Indiquer si le financement est fait pr TPZ, TPU, TPU + fiscalité traditionnelle ou sans fiscalité propre.

C3.2 - LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé/Objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)
CCAS CE Régies personnalisées					

⁽¹⁾ Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

- « Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :
- « soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- « soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

C3.3 - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé/Objet de l'établissement	Date de création	N°et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)
Régie à seule autonomie financière Lotissement Service social et médico-social					

C3.4 - LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé/Objet de l'établissement	Date de création	N°et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)

IV - ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1
ARRETE ETSIGNATURES	D2

D1 - TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées	Variation des	Taux appliqués	Variation de	Produit voté par	Variation du
	(si connues à la	bases (N-1)	par décision du	taux/N-1	le conseil	produit/N-1
	date de vote)		conseil municipal		municipal	(%)
Taxe d'habitation		%	35,53%	0 %		%
TFPB		%	30,02%	0 %		%
TFPNB		%	56,89%	0 %		%
CFE		%	%	%		
TOTAL		%				%

D2 - ARRETE - SIGNA	
Présenté par le Maire(1),	Nombre de membres en exercice
A Valenciennes, le/01/2017	Nombre de membres présents
	Nombre de suffrages exprimés
	VOTES : Pour
	Contre
Le Maire (1),	Abstentions
Délibéré par le conseil Municipal (2), réunion en session ordinaire	
A Valenciennes, le/01/2017	Date de convocation ://
Les membres du conseil municipal (2)	
Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le	, et de la publication le
	A Valenciennes, le/01/2017

⁽¹⁾ Indiquer le maire ou le président de l'organisme; (2) Indiquer le conseil municipal ou l'assemblée délibérante.